



Les déchets chimiques

Les produits chimiques usagés peuvent constituer des déchets dangereux pour votre santé, pour votre environnement, et être un réel facteur de pollution. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée. Adoptez le bon geste de tri : rapportez-les dans un point de collecte ou en déchèterie.

Bien trier ses déchets chimiques, permet leur valorisation et pour certains leur recyclage. Par exemple, les générateurs d'aérosols métalliques ont plusieurs vies.

C'est pour bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés qu'ils doivent être **déposés en déchèterie ou dans un point de collecte** temporaire.

Par conséquent, ils ne doivent être jetés :

- ▶ **ni dans les poubelles** (ordures ménagères, tri sélectif) ;
- ▶ **ni dans les canalisations** (WC, évier).

Quand vous jetez un produit chimique usagé dans une poubelle, vous compromettez la valorisation des déchets qu'elle contient ; en d'autres termes, vous polluez votre poubelle et empêchez sa valorisation ! Et si vous déversez des produits chimiques dans les canalisations, ils sont mal éliminés lors des traitements des stations d'épuration ou perturberont leur fonctionnement. Ils vont donc rejoindre le milieu naturel et auront un effet très néfaste sur la plupart des espèces vivantes.

Alors préservez votre santé, celle de vos proches, et agissez pour la protection de l'environnement, en déposant vos déchets chimiques en point de collecte et en déchèterie.



Astuces

Reconnaître un déchet chimique

Les déchets chimiques pris en charge par EcoDDS sont des produits que vous utilisez en moyenne 2 à 3 fois par an. Cette information peut vous aider à les trier car les produits chimiques utilisés couramment comme les nettoyeurs de sol ou les berlingots vides d'eau de javel peuvent rejoindre votre poubelle des emballages ménagers.

Un autre indice pour vous aider : sachez que, chez soi, les déchets chimiques " se cachent " dans un placard, dans un cagibi, à la cave, au garage, dans la cabane du jardin... Et on a tendance à les oublier !

Le bon geste pour les éliminer

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques doivent être déposés en point de collecte ou en déchèterie **dans leur contenant d'origine**. Veillez, par ailleurs, à bien visser les bouchons, à fermer les couvercles pour éviter tout écoulement.

S'ils ne se trouvent pas dans leur contenant d'origine (par exemple, si vous avez vidé du white spirit dans une bouteille d'eau), il est important d'**identifier vos produits en collant une étiquette sur leur emballage**. Cela permettra aux agents des déchèteries de trier correctement et d'éviter ainsi les accidents causés par le mélange de produits chimiques dangereux incompatibles.



RIVED
1 PLACE LE
CORBUSIER
94 310 ORLY

📞 **01 58 42 73 60**

@ **CONTACTEZ-NOUS**